

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE
VALLEE DE LA DOLLER
15, rue de Thann
68116 GUEWENHEIM
Tél. 03 89 82 59 57 Fax 03 89 82 52 45**

NOTE AUX CONSTRUCTEURS

Afin de limiter les détériorations causées aux poteaux d'incendies plus particulièrement dans les lotissements.

Nous prions les futurs constructeurs de faire une demande de prise d'eau occasionnelle pour la durée de la construction, auprès du SIAEP de la Vallée de la Doller. Le forfait s'élevant à 31.65 € TTC.

Muni de cette autorisation, ils pourront se raccorder directement sur l'amorce située sur le terrain à bâtir.

Les prises d'eau sur poteau incendie seront interdites.

Merci d'en prendre bonne note, les contrevenants seront sanctionnés.